



**Termes de références Audit Financier pour le projet :**  
**« Femmes & coquillages - Développement durable de  
filières conchylicoles, ostréicoles et apicoles dans le Delta  
du Saloum et en Casamance (Sénégal) »**

**Généralités**

**Entité :** « Institut de coopération pour le développement en Afrique (ICD-Afrique) »

**Objet :** Audit du Projet : « (Femmes & coquillages - Développement durable de filières conchylicoles, ostréicoles et apicoles dans le Delta du Saloum et en Casamance (Sénégal) »

**Période à auditer :** Janvier 2025 – Décembre 2027 (une période intermédiaire est incluse allant de janvier 2025 à juin 2026 comme première phase d'audit)



FONDATION  
**GoodPlanet**

**Date limite de dépôts des offres : 05 mai 2026**

**Date estimée de démarrage : 20 mai 2026**

**Lieux de l'audit : Dakar, Sénégal**

## Table des matières

I.	Avant-propos.....	3
II.	Description du projet.....	3
III.	Objectif de l’audit.....	5
IV.	Organisation de l’audit .....	6
	IV1. Méthodologie et approche de l’audit.....	6
V.	Déroulement et Étendue de l’audit.....	6
	V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur.....	6
	V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier .....	6
VI.	Rapports à fournir.....	7
VII.	Documents de référence .....	7
VIII.	Proposition technique et financière.....	8
IX.	Traitements des applications.....	8
	VIII.1 Évaluation des applications .....	8
	VIII.2 Budget .....	9
X.	Envoi des offres .....	9
XI.	Annexes .....	9
	X.1 Budget du Projet .....	9
	X.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement .....	10

Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social 16

## **I. Avant-propos**

ICD-Afrique est une ONG créée par des scientifiques, des enseignants et des professionnels du développement rural intégré pour soutenir, dans une démarche solidaire et citoyenne, la mise en œuvre de projets de coopération et de développement en Afrique. ICD est actuellement présent au Sénégal, au Bénin, en Tunisie et en Algérie. Ses domaines d'activités sont la Coopération, aide au développement et aménagement du territoire, les Voyages Solidaires et les Chantiers de jeunes et volontariat. Les objectifs principaux sont :

- favoriser le développement économique local et la création d'emplois : agriculture, maraîchage, pastoralisme, tourisme solidaire, artisanat, microfinance, ...
- améliorer des services à la population et l'accès aux nécessités de base : éducation et formation, santé, accès à l'eau, gestion des déchets, ...

## **II. Description du projet**

### **Présentation du projet :**

#### **Principaux enjeux / défis auxquels le projet entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont :**

Le projet répond à trois problématiques majeures identifiées : l'épuisement progressif des ressources naturelles en coquillages et en bois vert de mangrove, les conditions de travail dangereuses pour les femmes et les enfants qui les accompagnent, et l'absence de sécurité alimentaire. Les caractéristiques sociales et écologiques étant similaires dans le Delta du Saloum et en Casamance, le projet sera développé auprès de groupements féminins dans les zones rurales de ces deux régions. Par ailleurs, la collecte et la vente des coquillages est un secteur réservé aux femmes dans la région, mais l'esprit entrepreneurial n'est pas valorisé, et les revenus issus de ces activités sont aléatoires, ne permettant pas toujours de subvenir aux besoins des familles.

Les groupements de femmes impliqués lors des phases précédentes ont fait le constat d'une amélioration de leurs revenus, de leurs conditions de travail et de leur capacité de leadership. L'action vise la diffusion d'un modèle entrepreneurial innovant qui renforce les capacités des jeunes et des femmes constitués en Groupements d'Intérêts Économiques.

#### **Compétences, expériences et expertise de votre OSC et des partenaires impliqués pour y répondre :**

Présent depuis 20 ans au Sénégal, ICD-Afrique possède une expérience solide en conduite de projets communautaires, une connaissance contextuelle approfondie et a ainsi tissé des relations constructives avec les populations et autorités locales. ICD-Afrique s'appuie sur ses antennes locales (quatre au Sénégal, dont une dans le Delta du Saloum à Palmarin et une en Casamance à Ziguinchor) pour assurer la réussite et la pérennité des projets mis en œuvre. Il dispose sur les territoires de projets, d'un personnel qualifié et pluridisciplinaire pouvant apporter l'expertise technique et les compétences d'animation et de gestion requises. De plus, l'équipe a acquis un savoir-faire en accompagnement de groupements féminins et une connaissance du terrain d'intervention au cours des deux premières phases du projet. Les partenaires techniques apporteront leur expertise en suivi écologique dans la mise en œuvre du projet qui se déroulera au cœur d'aires marines protégées et du parc national du Delta du Saloum. Enfin, AGADA est le partenaire technique d'ICD-Afrique dans la région de Ziguinchor. Sa connaissance contextuelle du terrain d'intervention et des partenaires locaux (AMP, Groupements féminins etc.) sont des atouts pour la bonne conduite du projet.

#### **Historique et genèse du projet :**

Ce projet est l'aboutissement des deux premières phases qui ont été un succès dans l'amélioration des conditions de production des filières conchylicoles, ostréicoles et apicoles (dotation en équipements, construction d'infrastructures, formation à la conchyliculture, à l'ostréiculture et à l'apiculture, à la transformation des produits halieutiques ou encore à la commercialisation et à la gestion financière). La production a augmenté en qualité et en quantité, tout en diminuant la pression sur le bois vert de mangrove et sur les coquillages, et en assurant de meilleures conditions de travail aux femmes. Face aux besoins exprimés des bénéficiaires, le projet a été reconduit auprès des mêmes groupements féminins en y intégrant la diversification des activités génératrices de revenus et la multiplication des circuits de commercialisation existants. Le projet sera étendu à d'autres zones du Delta du Saloum et de la Casamance qui présentent les mêmes biotopes et les mêmes caractéristiques sociales, afin de répliquer les résultats des phases précédentes à de nouveaux groupements féminins.

#### **Principaux impacts visés au terme de cette phase (quantitatifs et qualitatifs) :**

- ✓ Conservation des ressources naturelles : réduction mesurable de la pression sur les ressources naturelles en coquillages et en bois vert de mangrove, avec des indicateurs de durabilité accrus dans les filières conchylicoles, ostréicoles, et apicoles ; promotion de pratiques de production respectueuses de l'environnement, contribuant à la préservation à long terme des écosystèmes locaux
- ✓ Conditions de travail améliorées : Baisse significative des incidents liés aux conditions de travail dangereuses pour les femmes et les enfants, mesurée à travers des statistiques d'accidents du travail
- ✓ Sécurité Alimentaire Renforcée : Accroissement mesurable de la production alimentaire grâce à la diversification des activités génératrices de revenus, avec des indicateurs de sécurité alimentaire améliorés ; Autonomisation économique des femmes, favorisant une meilleure gestion des ressources alimentaires.
- ✓ Valorisation de l'Entrepreneuriat Féminin : Augmentation du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, évaluée par des indicateurs tels que la création d'entreprises et la croissance des revenus des entrepreneuses ; Changement positif dans la perception de l'entrepreneuriat féminin, avec une reconnaissance accrue de la contribution des femmes au développement économique.

### **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 :**

Renforcer et consolider les filières conchylicole, ostréicole et apicole sur le long terme, tout en étendant de manière stratégique le projet à d'autres zones du Delta du Saloum et de la Casamance.

**Résultats 1.1:** Méthodes de production durable ; intégrant les leçons apprises par les femmes des anciens villages, sont maintenues de manière constante, favorisant la production durable de coquillages, d'abeilles et d'huîtres dans les communautés existantes

**Activités :** Accompagner les femmes dans la gestion de leurs activités de production ; Augmenter la capacité de production des parcs ostréicole ; Mettre en place des partenariats avec des acteurs locaux pour faciliter la vente des produits halieutiques ; Intégrer les structures mixtes des jeunes dans la production apiculture avec les GIES bénéficiaires.

Indicateurs de réalisation : Atteindre un taux de maintien de 50% des méthodes de production durable parmi les femmes bénéficiaires d'ici la fin de la troisième année.

**Résultats 1.2** : Les nouvelles formations dispensées aux GIES des nouveaux villages aboutissent à la mise en place réussie d'activités de production durable de coquillages, d'abeilles et d'huîtres.

Activités : Organisation de visites d'échanges entre les nouveaux et les premiers bénéficiaires ; Formations sur les techniques de cultures d'huîtres et l'apiculture par les formatrices ; Organisation de campagnes de sensibilisation

Indicateurs de réalisation : voir au moins 10 initiatives de production durable émergées d'ici la fin de la troisième année

## **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 :**

Diversifier les sources de revenus des femmes en introduisant des activités complémentaires telles que le maraîchage, la pisciculture et l'agroforesterie

**Résultats 2.1**: Les nouvelles formations dispensées aux femmes des nouveaux villages aboutissent à la mise en place réussie d'activités de production durable de coquillages, d'abeilles et d'huîtres.

Activités : Formation technique continue ; Créer ou adapter des manuels pratiques ; Échange de bonnes pratiques.

Indicateurs de réalisation : Atteindre un taux d'adoption de 70% après la première phase et maintenir ou dépasser ce niveau pour les phases suivantes.

**Résultats 2.2** : Les infrastructures de production (jardins maraîchers et agroforestiers et étangs de pisciculture) sont mises en place pour les femmes.

Activités : Conception et planification des infrastructures ; Acquisition des matériaux et équipements nécessaires ; Formation à la gestion des infrastructures.

Indicateurs de réalisation : Avoir toutes les infrastructures fonctionnelles à 100% à la fin de la troisième année.

### **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 :**

Améliorer les circuits de commercialisation et de communication des produits des femmes

**Résultats 3.1 :** Les circuits de commercialisation des produits des femmes sont renforcés.

Activités : Réaliser une étude approfondie du marché local ; Formation à la gestion commerciale ; Création de partenariats locaux.

**Résultats 3.2 :** Les moyens de communication pour les femmes sont améliorés.

Activités : Formation en communication ; Développement de supports de communication ; Accès à des technologies de communication

Indicateurs de réalisation : Atteindre une augmentation d'au moins 30% de la visibilité en ligne après la première année. Réaliser des évaluations régulières et atteindre une amélioration d'au moins 20% des compétences en communication après la première année.

<b>Groupes cibles</b>	Les bénéficiaires directs sont des femmes organisées en Groupement d'Intérêt Économique (GIE) qui s'activent à la collecte et/ou à la transformation de coquillages. En plus des 2 000 femmes des huit villages encadrés depuis la première phase, 425 femmes des six nouveaux villages vont venir bénéficier directement du projet. Ce qui fait au total 14 GIE qui comptent 2 400 femmes retirant directement des revenus de l'activité au profit de 28 800 bénéficiaires indirects au total. Ces bénéficiaires indirects font référence à la famille des femmes, selon l'ANSD chaque femme possède en moyenne un cercle familial de 12 personnes en milieu rural.	
<b>Durée totale du projet</b>	3 ans (Janvier 2025 à Décembre 2027)	
<b>Coût total du projet</b>	<b>843 616 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Participation de l'AFD sollicitée</b>	<b>357 000 €</b>	<b>42 %</b>

### **III. Objectif de l'audit**

Le projet mis en œuvre par ICD-Afrique, financé à hauteur de 42% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par « ICD-Afrique » pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

#### **IV. Organisation de l'audit**

##### 1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

##### 2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement dans les locaux d'ICD Afrique au Sénégal, situés à Dakar « Ngor extension lot 654 ».

#### **V. Déroulement et Étendue de l'audit**

L'audit se déroulera en deux temps : Audit à mi-parcours (janvier 2025 à juin 2026) et audit final en fin de projet (juillet 2026 à décembre 2027).

##### 1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de

cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

## 2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de ICD-Afrique ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

## **VI. Rapports à fournir**

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (Décembre 2027). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

#### **VII. Documents de référence**

- Convention de financement du projet entre ICD-Afrique et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD :

Projets sélectionnés avant AMI 2019 : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative-OSC-AFD.pdf>

Projets sélectionnés à partir de l'AMI 2019 : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-04-10-34-35/guide-methodologique-initiatives-avril-2020.pdf>

- Conventions entre ICD-Afrique et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 31 Décembre 2027. Il est cependant demandé d'effectuer une première phase d'audit couvrant la période de janvier 2025 à juin 2026.
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

#### **VIII. Proposition technique et financière**

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à ICD-Afrique : Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l’audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d’intervention ainsi qu’une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l’audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier) Le profil du consultant :
- L’associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

## **IX. Traitements des applications**

### 1. Évaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L’évaluation technique suivra la grille d’évaluation suivante :

<b>Critères</b>	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>

Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIERE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

## 2. Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 6 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

## X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : (Termes de références Audit Financier pour le projet : « Femmes & coquillages - Développement durable de filières conchylicoles, ostréicoles et apicoles dans le Delta du Saloum et en Casamance (Sénégal) impérativement aux adresses suivantes avec demande d'accusé de réception :

Henri DALBIES : [henri.dalbies@gmail.com](mailto:henri.dalbies@gmail.com)

Kadidja Diop : [kdiop.icdafrique@gmail.com](mailto:kdiop.icdafrique@gmail.com)

Abdou latif Idrissa : [aidrissa.icdafrique@gmail.com](mailto:aidrissa.icdafrique@gmail.com)

Date limite d'envoi des candidatures : le 30 avril 2026

## XI. Annexes

### 1. Budget du Projet

N°	projet			:	Total	Dépense	(automat	(automat	
Tranche	1	:	18	mois	des	prévisio	ique)	ique)	
Tranche	2	:	18	mois	prévis	nnelles	Dépense	Part des	
Types de dépenses (en €)					ionnel	(conv	prévisio	dépenses	
(à détailler et sigles à expliciter)					les	ention	nnelles	prévisio	
					(conv	)	(conv	nnelles	
					ention	Tranche	ention)	/total	
					)	1	Tranche	dépenses	
					(en €)	(en €)*	2	prévisio	
							(en €)	nnelles	
								(conv	
								ention)	
								(en %)	
<b>1- Immobilier, équipements technique et mobilier</b>									
<i>- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures.</i>									
Pose de clôture des périmètres maraichers					7 800	7 800	0	1%	
Creusage des bassins piscicoles					18 684	18 684	0		
creusage des puits maraichers					13 800	13 800	0		
Construction de magasins de stockage					30 000	15 000	15 000		
Restauration et viabilisation d'unité de transformation					14 000	7 000	7 000	2%	
Mise à Disposition de salle de réunion et de formation: Valorisation					5 520	2 760	2 760		
<i>- Dont équipements techniques et véhicules</i>									
<b>Renforcement des parcs ostréicoles</b>							0	0%	
Pochons					6 800	3 400	3 400	1%	
Floteurs					6 784	3 392	3 392	1%	
cordes					240	120	120	0%	
lestes					640	320	320	0%	
fils nylon					900	450	450	0%	
Suppor de fer					20 000	10 000	10 000	2%	
<b>Repeuplement des sites surexploités (Ensemencement de vasières)</b>							0	0%	
Gratte en fer					1 000	500	500	0%	
cordes					5 000	2 500	2 500	1%	
<b>Matériel apicole pour les GIE</b>							0	0%	



Ruches Lanstroth	3 200		3 200	0%
Enfumoirs	400		400	0%
Couteaux	150		150	0%
Gants	2 000		2 000	0%
Seaux	250		250	0%
Emballages en bocaux (250 à 500g)	5 000		5 000	1%
Tenu apicole	3 680		3 680	0%
Bottes	550		550	0%
<b>Dotation en outillage pour la production Maraîchère</b>			0	0%
Rateaux	300	300	0	0%
Fourches	500	500	0	0%
Arrosoirs	1 147	1 147	0	0%
Transplantoirs	200	200	0	0%
terreaux	2 400	2 400	0	0%
Alveoles	3 200	3 200	0	0%
pompes solaire	4 680	4 680	0	1%
système d'irrigation	9 168	9 168	0	1%
<b>Equipement piscicole</b>			0	0%
bassine	320	320	0	0%
seaux	160	160	0	0%
aliment de poissons	58 026	29 013	29 013	7%
balanche	462	462	0	0%
phmetre	120	120	0	0%
oxymetre	912	912	0	0%
thermometre	60	60	0	0%
Tuyau a aire	80	80	0	0%
Bulleur	305	305	0	0%
Aerateur	1 008	1 008	0	0%
pompe submersible	1 188	1 188	0	0%
bac de transport de poissons	1 830	1 830	0	0%
Epuisette petit model	146	146	0	0%
Epuisette grand model	244	244	0	0%
Aerateur 8 sorties	912	912	0	0%
filet de peches	1 830	1 830	0	0%
<b>Equipement de sécurité et de protection</b>			0	0%
Chaussures plastiques	20 000	20 000	0	2%
Gilets de sauvetage	13 500	13 500	0	2%
Gants	2 500	2 500	0	0%
Bas de contention	15 000	15 000	0	2%



<b>Équipement pour la transformation des produits halieutique et forestier</b>				0	0%
Clé de séchage	2 000	2 000	0	0	0%
Bâche pour le triage	320	320	0	0	0%
Fourneau	5 700	5 700	0	0	1%
Mixeur	3 450	0	3 450	0	0%
Bassine de 15L	2 000	0	2 000	0	0%
Bassine de 20L	1 500	0	1 500	0	0%
Gros panier	1 000	1 000	0	0	0%
Plateau en plastique	500	500	0	0	0%
Seau	1 000	0	1 000	0	0%
<b>Matériels de transport pour GIE</b>				0	0%
Pirogues motorisées	10 670	10 670	0	0	1%
Charettes +Cheval	3 052	3 052	0	0	0%
1 tricycle	2 061	2 061	0	0	0%
<b>Matériels de transport pour Equipe projet</b>				0	0%
Motos projet	4 600	4 600	0	0	1%
Voiture projet	30 000	30 000	0	0	4%
Moteur bateau	6 000	6 000	0	0	1%
- Dont logiciel filtrage			0	0	0%
			0	0	0%
- Dont mobilier					
			0	0	0%
<b>Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier</b>	<b>360 449</b>	<b>262 814</b>	<b>97 635</b>	<b>0</b>	<b>43%</b>
<b>2- Frais de services, achats et locations</b>					
- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements					
Production d'arbres fertilitaires sur les périmètres	2 400	2 400	0	0	0%
Semence	4 000	2 000	2 000	0	
alevins de poissons	6 400	6 400	0	0	1%
- Dont fournitures et consommables					
Fournitures de bureau	10 800	5 400	5 400	0	1%
DroneDJI Mavic 3	4 236	4 236	0	0	1%
Appareil photo et accessoires	1 798	1 798	0	0	
Carburant (moto, voiture et bateau)	21 600	10 800	10 800	0	3%
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)					



Location bureau et entretien	12 600	6 300	6 300	1%
			0	0%
<i>- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion</i>				
Préservation ressources naturelles (création et diffusion d'outils pédagogiques)	15 854		15 854	2%
Radio	920	0	920	0%
Editions de brochures de commercialisation	760	0	760	0%
panneaux balisage des sites apicole et ostréicole	2 500	2 500	0	0%
Animation unité de vente	1 000		1 000	0%
panneaux publicitaires	6 000	3 000	3 000	1%
Tshirt et Lacostes	10 400	5 200	5 200	1%
<i>- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)</i>				
Téléphonie et internet	2 200	1 100	1 100	0%
			0	0%
<b>Sous total 2 - Achats et services extérieurs</b>	<b>103 468</b>	<b>51 134</b>	<b>52 334</b>	<b>12%</b>
<b>3- Frais d'études, de consultations et de prestations externes (dont audit et évaluation)</b>				
<i>- Dont frais de services spécifiques au projet (gardiennage, entretien, maintenance...)</i>				
Frais bancaire	90		90	0%
<i>- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)</i>				
Main-d'œuvre fabrication de 18662 Guirlandes pour le Captage de naissains	9 330	4 665	4 665	1%
Main-d'œuvre Installation des guirlandes	2 400	1 200	1 200	0%
Main-d'œuvre ramassage de naissains de coquillages (Anadara Senilis ou Arches)	8 000	4 000	4 000	1%
Main-d'œuvre ensemencement de 14 sites conchylicoles	8 000	4 000	4 000	1%
Donner des cours de natation et de 1iers gestes de secourismes en mer	18 000	6 000	12 000	2%
Phase de formations en pisciculture	7 200	7 200	0	1%
phase de formation en Horticulture	3 963	3 963	0	0%
Formation suivi évaluation de la commercialisation	6 000	0	6 000	1%
Formation en alphabétisation	6 900	2 300	4 600	1%
Formation en entrepreneuriat social	6 900	2 300	4 600	1%
Visite d'échange entre bénéficiaires	9 000	6 000	3 000	1%
éducation environnementale adaptée à la culture locale dans les écoles élémentaires	2 400	1 200	1 200	0%



sensibilisation, vulgarisation et ratification d'un décret (par l'autorité territoriale compétente), de la charte commune de bonne gestion des ressources naturelles dans la zone casamance	12 000	6 000	6 000	1%
Campagne de reboisement de mangrove	17 040	8 520	8 520	2%
sensibilisation de la population du Delta du Saloum et de la casamance sur la préservation de leur environnement	7 200	2 400	4 800	1%
Etude de marché (Zone Casamance)	2 500		2 500	0%
Capitalisation projet	4 000	0	4 000	0%
Evaluation interne à mi-projet	4 000	4 000	0	0%
- Dont évaluation externe				
Honoraire de consultant	6 000	0	6 000	1%
- Dont audit externe (obligatoire pour tous les projets)				
Honoraire de consultant	6 000	3 000	3 000	1%
<b>Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes</b>	<b>146 923</b>	<b>66 748</b>	<b>80 175</b>	<b>17%</b>
<b>4- Frais de voyages, de déplacements et de mission liés au projet</b>				
Missions de suivi ICD-Afrique (France)	7 500	2 500	5 000	1%
Mission de suivi ICD-Afrique (Sénégal)	12 600	6 300	6 300	1%
			0	0%
			0	0%
			0	0%
<b>Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission</b>	<b>20 100</b>	<b>8 800</b>	<b>11 300</b>	<b>2%</b>
<b>5- Activités non ventilables (hors coût RH ou honoraires)</b>				
			0	0%
<b>Sous total 5 - Activités non ventilables</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>6-Ressources Humaines (renvoi à l'Onglet "Répartition RH" à compléter obligatoirement)</b>				
<i>Personnel terrain</i>				
Equipe terrain technique	99 360	49 680	49 680	12%
Equipe soutien	68 760	34 380	34 380	8%
<i>Personnel valorisé</i>	11 096	5 548	5 548	1%



<b>Sous total 6 - Ressources Humaines</b>	<b>179 2 16</b>	<b>89 608</b>	<b>89 608</b>	<b>21%</b>
<b>7- Fonds redistributifs (ne concernent pas les rétrocessions)</b>				
- <i>Dont fonds d'appels à projets</i>				
- <i>Dont fonds d'urgence (appui juridique...)</i>			0	0%
- <i>Dont autres fonds (microcrédit, microgarantie, microparticipation...)</i>			0	0%
<b>Sous total 7 - Fonds redistributifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>810 1 56</b>	<b>479 104</b>	<b>331 052</b>	<b>96%</b>
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)			0	0%
<b>C-Total coûts directs (A+B)</b>	<b>810 1 56</b>	<b>479 104</b>	<b>331 052</b>	<b>96%</b>
<b>D-Coûts indirects</b>	<b>33 46 0</b>	<b>16 730</b>	<b>16 730</b>	<b>4%</b>
4 % maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné)	33 46 0	16 730	16 730	4%
<b>TOTAL GENERAL (C+D)</b>	<b>843 6 16</b>	<b>495 834</b>	<b>347 782</b>	<b>100%</b>

2. Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

**LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER**

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD Montant audité :
Tranches :

<b>1. QUESTIONS DE CONTRÔLE</b>	<b>Oui, le point a été vérifié</b>	<b>Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié</b>
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet ?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		

Le contrôle des dépenses gérées localement-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
<b>1.2. Obligations contractuelles</b>		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ;sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<b>1.3. Analyse du plan de financement</b>		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire ?		
Si vous êtes-vous constaté une variation inférieure ou supérieure à 20% du total de chacune des 8 ou 9 rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés :		

<p>- La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure)</p> <p>- Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « appui et suivi », les frais administratifs sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet</p> <p>- Si l'OSC a déclaré des frais administratifs à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique « appui et suivi » n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ?</p>		
<b>1.4. Vérification du système comptable</b>		
<p>Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?</p>		
<p>Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable ?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?</p>		
<b>1.5. Contrôle des dépenses</b>		
<p>Conformité à la législation applicable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?</li> <li>• Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant :</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention.</li> <li>• La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).</li> <li>• Les principes de transparence, de non-discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?</li> </ul>		
<p><b><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</li> <li>• A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</li> </ul>		
<p><b><u>Dépenses de personnel</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées aux titres des actions prévues dans la convention ?</li> <li>• Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</li> <li>• Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires</li> </ul>		

<p>bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</li> </ul>		
<p><b><u>Voyage et hébergement</u></b></p> <p>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</p> <p>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</p> <p>- Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</p> <p>Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</p>		
<p><b><u>Les dépenses d'équipement</u></b></p> <p>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité &gt; 10 000 € pour les projets de terrain et &gt; 5 000 € pour ceux d'intérêt général) ?</p> <p>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ?</p>		

<p>Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seuleune part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</p>		
<p><b><u>Expertises externes</u></b></p> <p>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette lignebudgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipuléesdans la convention ?</p>		
<p><b><u>Taux de change</u></b></p> <p>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle étéexpliquée et le taux vérifié ?  - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions del'Article 3.2.3 de la convention ?  - Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</p>		

<p align="center"><b>2. LIVRABLES ATTENDUS</b></p>	<p align="center"><b>Oui, transmis à l'AFD</b></p>	<p align="center"><b>Non, pourquoi ?</b></p>
<p>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.</p>		

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

### 3. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres

\_\_\_\_\_

(le **"Marché"**)

A : \_\_\_\_\_ (le  
**"Maître d'Ouvrage"**)

1.

Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2.

Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup> ;

2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr2> ;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3.

Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à

moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4.

Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>3</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

5.

Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6.

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'État du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'État du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7.

Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.



Nom : \_\_\_\_\_ En tant que :

\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup>

\_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de :

\_\_\_\_\_